

2024/2

REVUE DE DROIT COMPARÉ DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

REVUE SOUTENUE PAR L'INSTITUT DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES DU CNRS

JURISPRUDENCE SOCIALE COMPARÉE

LA DÉMISSION

Coordination par Gilles AUZERO et Allison FIORENTINO

KARIN CALITZ - Démissions « à chaud » en Afrique du Sud et dans des pays de *Common Law*

MELDA SUR - Les démissions du point de vue de la jurisprudence en Turquie

ANETA TYC & JOSEPH CARBY-HALL - L'approche britannique du « licenciement constructif »

JOSE GUSTAVO QUIROS HIDALGO - La démission ordinaire et extraordinaire en Espagne

ACHIM SEIFERT - Perspective allemande de la démission du salarié

MIRKO ALTIMARI - La démission en Italie, entre besoins de protection des travailleurs et abus potentiels

ELENA SEREBRYAKOVA & FATIMA DZGOEVA (SULEYMANOVA) - Étude de la jurisprudence russe sur la démission involontaire

MARIA KATIA GARCIA LANDABURU - La résiliation du contrat de travail à l'initiative du salarié au Pérou

JURISPRUDENCE SOCIALE INTERNATIONALE

COMMENTAIRE

SANDRINE MAILLARD - Le renforcement de la protection des salariés lanceurs d'alerte sur le fondement de l'article 10 de la CEDH. Réflexions à partir de l'arrêt CEDH, gde ch., 14 février 2023, Halet c/ Luxembourg, n°21884/18

ACTUALITÉS

Baptiste Delmas - La saisine de la Cour Internationale de Justice : une bonne nouvelle pour l'avenir de l'Organisation Internationale du Travail ? (OIT)

Elena Sychenko - Comité des droits de l'homme et Comité des droits économiques, sociaux et culturels : examen des observations finales adoptées en 2023 (ONU)

Hélène Payancé - Libre circulation et prestation d'assistance sociale pour l'ascendant d'un travailleur migrant (CJUE)

María Gorrochategui Polo - Le contrôle du respect des décisions rendues par la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme : bref aperçu des décisions rendues en 2023 en matière de droit du travail et d'action syndicale (CIDH)

LITTÉRATURE DE DROIT COMPARÉ

GIULIO CENTAMORE & CATHARINA LOPES SCODRO - Travail, espace et droit. L'émergence d'une géographie juridique du travail. Vue d'ensemble 2020-2022

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

MICHEL COUTU - R. Dukes & W. Streeck, *Democracy at Work. Contract, Status and Post-Industrial Justice*, Cambridge, Polity Press, 2023

JULIETTE GILMAN - L. Ratti & P. Schoukens, *Working Yet Poor. Challenges to EU Social Citizenship*, Hart Publishing, 2023

JEAN-PIERRE LABORDE - B. Langille & A. Trebilcock, *Social justice and the world of work - Possible global futures, Essays in honour of Francis Maupain*, Hart Publishing, 2023

REVUE DE DROIT COMPARÉ DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Membres du Conseil scientifique

N. Aliprantis (Grèce), G.-G. Balandi (Italie), U. Becker (Allemagne), U. Carabelli (Italie), J. Carby-Hall (Royaume-Uni), A. Cissé Niang (Sénégal), L. Compa (États-Unis), W. Däubler (Allemagne), P. Davies (Royaume-Uni), M. Dispersyn (Belgique), S. Gamonal C. (Chili), A. O. Goldin (Argentine), Z. Góral (Pologne), M. Iwamura (Japon), J.-C. Javillier (France), P. Koncar (Slovénie), M. Nasr-Eddine Koriche (Algérie), A.-M. Laflamme (Canada), R. Le Roux (Afrique du Sud), A. Lyon-Caen (France), A. Monteiro Fernandes (Portugal), A. Montoya Melgar (Espagne), A. Neal (Royaume-Uni), R. Owens (Australie), C. Papadimitriou (Grèce), P.-G. Pougoué (Cameroun), M. Rodríguez-Piñero (Espagne), J.-M. Servais (Belgique), A. Supiot (France), M. Sur (Turquie), G. Trudeau (Canada), C. Vargha (Bureau International du Travail), M. Weiss (Allemagne), A. Zheng (Chine).

Directeur de la publication

Philippe Martin, COMPTRASEC (UMR CNRS 5114), Université de Bordeaux.

Rédactrice en Chef

Isabelle Daugareilh, COMPTRASEC (UMR CNRS 5114), Université de Bordeaux.

Rédacteur en Chef adjoint

Alexandre Charbonneau, COMPTRASEC (UMR CNRS 5114), Université de Bordeaux.

Chargée d'édition

Marie-Cécile Clément, COMPTRASEC (UMR CNRS 5114), Université de Bordeaux.

Mise en page

Corinne Blazquez, Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux (MSHBx /UAR 2004).

Membres du Comité éditorial

Pablo Arellano Ortiz (Organisation Internationale du Travail - Université Pontifica de Valparaiso PUCV - Chili), Jérôme Porta (COMPTRASEC - Université de Bordeaux - France), Eri Kasagi (CNRS - Université de Tokyo - Japon), Risa L. Lieberwitz (Université de Cornell - États-Unis), Pascale Lorber (Université de Leicester - Royaume-Uni), Yuki Sekine (Université de Kobé - Japon), Achim Seifert (Université Friedrich Schiller de Jéna - Allemagne) et Ousmane O. Sidibé (Mali).

Correspondants du réseau d'Actualités juridiques internationales

- **AFRIQUES** : D. Collier-Reed (Afrique du Sud), C. Boukli-Hacène et Z. Yacoub (Algérie), B. Millefort Quenum et G. Makoudote (Bénin), E. Tapsoba et H. Traoré (Burkina-Faso), V. Yenpelda (Cameroun), U. Seri (Côte d'Ivoire), C. Nyngione Mayaza (Gabon), S. Ondze (République du Congo - Congo Brazzaville), L. Lurie et E. Edo (Israël), M. B. Niang et M. Gaye (Sénégal), N. Mzid et K. Baklouti (Tunisie).
- **AMÉRIQUES** : D. Ledesma Iturbide et J. P. Mugnolo (Argentine), A. V. Moreira Gomes, S. Machado et J. Sarmiento Barra (Brésil), R.-C. Drouin, L. Lamarche et G. Trudeau (Canada), A. Ahumada Salvoest et S. Gamonal C. (Chili), K. Hartmann Cortes et V. Tobon Perilla (Colombie), R. L. Lieberwitz et R. Garcia (États-Unis), G. Mendizábal Bermúdez et E. López Pérez (Mexique), M. K. Garcia Landaburu et G. Boza Pró (Pérou), H. Fernández Brignoni et H. Barretto Ghione (Uruguay).
- **ASIE-OCÉANIE** : D. Tracey (Australie), A. Zheng (Chine), J. Park et I. Dahea Lee (Corée du Sud), S. Dake, M. Iwamura, E. Kasagi, H. Nagano, Y. Sekine et Y. Shibata (Japon).
- **EUROPE** : U. Becker et J. Brockmann (Allemagne), V. De Greef (Belgique), A. Mileva et Y. Genova (Bulgarie), C. Jacqueson (Danemark), F. Fernández Prol (Espagne), E. Serebryakova et A. Alexandrova (Fédération de Russie), P. Fleury, M. Labarthe, P. Vanpeene et M. Ribeyrol-Subrenat (France), C. Papadimitriou et A. Stergiou (Grèce), Z. Petrovics (Hongrie), C. Murphy et L. Ryan (Irlande), A. Mattei et S. Nadalet (Italie), B. Bubilaityte Martisiene et G. Tamašauskaitė (Lituanie), N. Gundt et S. Montebovi (Pays-Bas), A. Musiała (Pologne), T. Coelho Moreira et A. Monteiro Fernandes (Portugal), M. Stefko (République Tchèque), F. Rosioru (Roumanie), J. Carby-Hall et P. Lorber (Royaume-Uni), F. Bojić et L. Kovačević (Serbie), S. Bagari et B. Kresal (Slovénie), P. Ramsjö (Suède), J.-P. Dunand et A.-S. Dupont (Suisse), K. Dožan Yenisey et M. Sur (Turquie).

REVUE

2024/2

DE DROIT COMPARÉ
DU TRAVAIL
ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

REVUE SOUTENUE PAR L'INSTITUT DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES DU CNRS

International Association of Labour Law Journals - IALLJ

La **Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale** est membre de l'« *International Association of Labour Law Journals* », réseau d'échange de publications, d'idées, de développements juridiques et économiques.

Les autres membres de l'association sont :

Análisis Laboral (Pérou)
Arbeit und Recht (Allemagne)
Australian Journal of Labor Law (Australie)
Bulletin on Comparative Labour Relations (Belgique)
Canadian Labour and Employment Law Journal (Canada)
Comparative Labor Law & Policy Journal (États-Unis)
Derecho de las Relaciones Laborales (Espagne)
Diritto delle Relazioni Industriali (Italie)
Diritti lavori mercati (Italie)
E-journal of International and Comparative Labour Studies (Italie)
Employees & Employers - Labour Law and Social Security Review : Delavci in delodajalci (Slovénie)
Europäische Zeitschrift für Arbeitsrecht : EuZA (Allemagne)
European Labour Law Journal (Belgique)
Giornale di Diritto del lavoro e relazioni industriali (Italie)
Industrial Law Journal (Royaume-Uni)
Industrial Law Journal (Afrique du Sud)
International Journal of Comparative Labour Law and Industrial Relations (Pays-Bas)
International Labour Review (ILR)
Japan Labor Review (Japon)
Labour and Social Law (Biélorussie)
Labour Society and Law (Israël)
La Rivista Giuridica del Lavoro e della Previdenza Sociale - RGL (Italie)
Lavoro e Diritto (Italie)
Pécs Labor Law Review (Hongrie)
Revista de Derecho Social (Espagne)
Revue de Droit comparé du travail et de la sécurité sociale (France)
Revue de Droit du Travail (France)
Rivista giuridica del lavoro e della sicurezza sociale (Italie)
Russian Yearbook of Labour Law (Russie)
Temas Laborales (Espagne)
Zeitschrift für ausländisches und internationales Arbeits- und Sozialrecht (Allemagne)

JURISPRUDENCE SOCIALE COMPARÉE

LA DÉMISSION

COORDINATION PAR *GILLES AUZERO ET ALLISON FIORENTINO*

- p. 6** **GILLES AUZERO & ALLISON FIORENTINO**
Introduction
- p. 10** **KARIN CALITZ**
Démissions « à chaud » en Afrique du Sud et dans des pays de *Common Law*
- p. 22** **MELDA SUR**
Les démissions du point de vue de la jurisprudence en Turquie
- p. 32** **ANETA TYC & JOSEPH CARBY-HALL**
L'approche britannique du « licenciement constructif »
- p. 46** **JOSÉ GUSTAVO QUIRÓS HIDALGO**
La démission ordinaire et extraordinaire en Espagne
- p. 64** **ACHIM SEIFERT**
Perspective allemande de la démission du salarié
- p. 74** **MIRKO ALTIMARI**
La démission en Italie, entre besoins de protection des travailleurs et abus potentiels
- p. 84** **ELENA SEREBRYAKOVA & FATIMA DZGOEVA (SULEYMANOVA)**
Étude de la jurisprudence russe sur la démission involontaire
- p. 98** **MARÍA KATIA GARCÍA LANDABURU**
La résiliation du contrat de travail à l'initiative du salarié au Pérou

JURISPRUDENCE SOCIALE INTERNATIONALE

COMMENTAIRE

- p. 110** **SANDRINE MAILLARD**
Le renforcement de la protection des salariés lanceurs d'alerte sur le fondement de l'article 10 de la CEDH. Réflexions à partir de l'arrêt CEDH, gde ch., 14 février 2023, *Halet c/ Luxembourg*, n°21884/18

ACTUALITÉS

- p. 118** **BAPTISTE DELMAS ~ OIT** - La saisine de la Cour Internationale de Justice : une bonne nouvelle pour l'avenir de l'Organisation Internationale du Travail ?
- p. 126** **ELENA SYCHENKO ~ ONU** - Comité des droits de l'homme et Comité des droits économiques, sociaux et culturels : examen des observations finales adoptées en 2023

SOMMAIRE 2024/2

- p. 132 **HÉLÈNE PAYANCÉ ~ CJUE** - Libre circulation et prestation d'assistance sociale pour l'ascendant d'un travailleur migrant
CJUE, grande chambre, 21 décembre 2023, aff. C-488/21, GV c/ Chief Appeals Officer, Social Welfare Appeals Officer, The Minister for Employment Affairs and Social Protection, Irlande, The Attorney General
- p. 138 **MARÍA GORROCHATEGUI POLO ~ CIDH** - Le contrôle du respect des décisions rendues par la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme : bref aperçu des décisions rendues en 2023 en matière de droit du travail et d'action syndicale

LITTÉRATURE DE DROIT COMPARÉ

- p. 146 **GIULIO CENTAMORE & CATHARINA LOPES SCODRO**
Travail, espace et droit. L'émergence d'une géographie juridique du travail. Vue d'ensemble 2020-2022

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

- p. 176 **MICHEL COUTU**
R. Dukes & W. Streeck, *Democracy at Work. Contract, Status and Post-Industrial Justice*, Cambridge, Polity Press, 2023
- p. 192 **JULIETTE GILMAN**
L. Ratti & P. Schoukens, *Working Yet Poor. Challenges to EU Social Citizenship*, Hart Publishing, 2023
- p. 196 **JEAN-PIERRE LABORDE**
B. Langille & A. Trebilcock, *Social justice and the world of work - Possible global futures, Essays in honour of Francis Maupain*, Hart Publishing, 2023



**CHRONIQUE
BIBLIOGRAPHIQUE**



JULIETTE GILMAN

Assistante-doctorante, Centre de droit public et social de l'Université libre de Bruxelles

LUCA RATTI ET PAUL SCHOUKENS (DIR.)

WORKING YET POOR. CHALLENGES TO EU SOCIAL CITIZENSHIP

Oxford, Hart Publishing, 2023, 288 p.

C'est un riche ouvrage sur le phénomène des travailleurs pauvres qu'ont édité Luca Ratti et Paul Schoukens à la fin de l'année 2023. Constitué de onze contributions diverses sur le sujet, le livre est le fruit du travail d'un consortium de neuf universités européennes¹ autour du projet *Working, Yet Poor* (« travailleur, mais pauvre »)². Ce projet, financé par l'Union européenne dans le cadre de son programme Horizon 2020 pour la recherche et l'innovation, a pris cours entre 2020 et 2022, pendant trois ans. Après un premier ouvrage publié en 2022 qui offrait une perspective comparée du droit du travail et des réglementations nationales en matière de sécurité sociale de sept pays membres de l'Union européenne (Belgique, Allemagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne et Suède), et plus particulièrement de leur impact sur les travailleurs les plus précaires³, ce second *opus* propose une réflexion plus globale sur les défis que pose la pauvreté au travail et ses réponses européennes.

Ainsi que l'expose Antonio García-Muñoz Alhambra dans le premier chapitre de l'ouvrage, alors que la pauvreté est généralement associée à l'inactivité professionnelle, le livre s'ouvre sur le rappel que la pauvreté guette aussi les travailleurs, soit les personnes qui travaillent et perçoivent un revenu professionnel. Il constate en effet, que 8,9 % des travailleurs de l'Union européenne connaissaient, en 2021, une situation de pauvreté. Être actif et pauvre n'est donc pas un oxymore. Eurostat appréhende le phénomène des travailleurs pauvres à travers l'indicateur dit IWP (*in-work poor*). Selon cet indicateur, un travailleur est considéré comme pauvre s'il déclare avoir travaillé pendant 7 mois dans l'année de référence et s'il vit dans un ménage dont le revenu disponible est situé en dessous du seuil européen de risque de pauvreté, lequel est fixé comme on le sait à 60 % du revenu national médian après transferts sociaux. Sur le plan statistique, la pauvreté des travailleurs est donc appréhendée par un double prisme : individuel (le fait de travailler), et familial (le niveau de revenu du ménage). C'est à ce phénomène, ses déterminants et les

1 Le consortium comptait également la participation de l'OSE (*Observatoire Social Européen*), l'EAPN (*European Anti-Poverty Network*) et FGB (*Fondazione Giacomo Brodolini*).

2 Toutes les traductions sont ici effectuées par l'auteure.

3 L. Ratti (dir.), *In-Work Poverty in Europe. Vulnerable and Under-Represented Persons in a Comparative Perspective*, Alphen aan den Rijn, Kluwer Law International, coll. « Bulletin of Comparative Labour Relations », 2022, 359 p.

réponses juridiques offertes par l'Union européenne, que les auteurs du projet *Working, Yet Poor* se sont proposé de s'attaquer.

Après une introduction signée par Luca Ratti et Paul Schoukens et qui reprend la genèse de la réflexion à l'origine de l'ouvrage, le livre est structuré autour de quatre grandes parties. La première, intitulée *Setting the Scene: In-work Poverty in the EU* (« Planter le décor : les travailleurs pauvres dans l'UE ») permet au lecteur d'approcher la pauvreté au travail, ses déterminants et le contexte européen dans lequel elle s'inscrit. Elle comprend : une contribution sur la conceptualisation de la pauvreté au travail et ses facteurs explicatifs, qui synthétise la littérature de sciences sociales existante (par Antonio García-Muñoz Alhambra) ; une approche comparative des législations nationales pour faire face à la pauvreté au travail, mettant en évidence la diversité des mesures et que la générosité de celles-ci est sans efficacité si elles n'arrivent pas à toucher les publics les plus précaires (par Christina Hiessl) ; une étude de l'harmonisation du droit du travail au niveau de l'Union européenne pour appréhender la pauvreté au travail, dont l'enseignement est que la politique européenne est inégale dans sa capacité à lutter contre la pauvreté au travail, parvenant à lutter contre certaines formes mais en laissant d'autres sans réponse adéquate (par Mijke Houwerzijl) ; et, enfin, un dernier chapitre qui se propose d'interroger les dimensions de genre de la pauvreté au travail (par Marta Capesciotti et Roberta Paoletti).

La seconde partie de l'ouvrage, intitulée *The Way Towards EU Social Citizenship* (« La voie vers la citoyenneté sociale de l'UE ») comprend trois contributions. La première, signée par Ane Aranguiz propose de réfléchir à une citoyenneté sociale européenne qui s'adresserait de manière égale à tous les citoyens et pas uniquement, comme le fait pour l'instant l'Union, à ceux qui travaillent et traversent les frontières. La seconde, signée par Giulia Marchi, porte sur les salaires justes et adéquats au sein de l'UE et décortique à cet effet la récente directive « salaires minimums » ainsi que ses possibles impacts. La dernière contribution de cette seconde partie, signée par Eleni De Becker, porte sur le rôle de la sécurité sociale dans le combat contre la pauvreté des travailleurs.

La troisième partie de l'ouvrage, *Adressing In-work Poverty* (« Lutter contre la pauvreté des travailleurs »), comporte deux contributions. La première est le fruit du travail de Ramón Peña-Casas, Dalila Ghailani et Korina Kominou et propose des recommandations au niveau de l'Union européenne pour lutter contre le phénomène des travailleurs pauvres, en se basant sur les principes du Socle européen des droits sociaux proclamé en 2017. Les auteurs y défendent entre autres la nécessité d'affiner les indicateurs utilisés pour appréhender le phénomène des travailleurs pauvres mais aussi d'intégrer de façon transversale cette préoccupation dans toutes les politiques socio-économiques de l'UE. La seconde contribution, de Ann-Christine Hartzén et Vincenzo Pietrogiovanni, porte sur le possible apport des partenaires sociaux dans la lutte contre la pauvreté des travailleurs. Il est question, principalement, de renforcer les partenaires sociaux et de stimuler leur intérêt à s'emparer de la question des travailleurs pauvres.

Enfin, la quatrième partie de l'ouvrage s'intitule *Identifying New Pathways for Further Research* (« Identification de nouvelles pistes de recherche ») et comprend deux articles. Le premier, signé par Paul Schoukens, Alexander Dockx et Eleni De Becker propose une analyse des mesures socio-fiscales pour lutter contre la pauvreté des travailleurs en réfléchissant l'État-providence caché. Enfin, Luca Ratti signe un article conclusif où il questionne la fonction du droit dans la lutte contre la pauvreté des travailleurs.

Trois qualités de l'ouvrage nous paraissent devoir être mises en exergue. Nous les pointons tour à tour, en les illustrant chacune au départ de différents chapitres.

Premièrement, l'originalité principale du projet *Working, Yet Poor* est sans conteste son concept des *Vulnerable and Under-Represented Persons* (« personnes vulnérables et sous-représentées »), ou « VUPs » - en clin d'œil inversé aux VIP, les *Very Important Persons*. Ce concept, déjà présent dans leur premier ouvrage de 2022, est un fil rouge qui traverse les différentes contributions, fournissant une cohérence thématique et analytique à l'ensemble.

Lesdits VUP sont des personnes jugées particulièrement vulnérables sur le marché du travail. Identifiées au départ de données statistiques, elles ont été classées dans quatre catégories par les chercheurs du projet *Working, Yet Poor*, soit (i) les travailleurs peu ou pas qualifiés ayant un contrat de travail standard et travaillant dans des secteurs pauvres, c'est-à-dire un secteur où 20 % ou plus de travailleurs sont des travailleurs à bas salaires⁴, (ii) les travailleurs indépendants, en particulier les faux indépendants et les indépendants économiquement dépendants, (iii) les travailleurs flexibles (soit les travailleurs intérimaires, à temps partiel et ceux sous contrat à durée déterminée), et (iv) les travailleurs occasionnels et de plateformes⁵. L'utilisation de ces différentes catégories se révèle être l'un des atouts majeurs du projet. Elle facilite l'identification des groupes particulièrement vulnérables parmi la masse des travailleurs confrontés à la pauvreté, mettant en lumière ceux qui endurent peut-être de manière plus intense encore les difficultés de la pauvreté au travail. Ensuite, cette catégorisation permet d'épingler des situations juridiques concrètes et de les soumettre à une analyse approfondie, en réfléchissant aux diverses réponses juridiques et politiques à leur sujet. En se détachant des réflexions trop générales, cette approche permet d'appréhender au plus près la réalité des travailleurs pauvres, tout en offrant une vision d'ensemble des enjeux. Cette approche par catégories de travailleurs plus particulièrement vulnérables et exposés à la pauvreté permet par exemple à Mijke Houwerzijl d'offrir une analyse détaillée des forces et faiblesses de la législation européenne pour appréhender les difficultés spécifiques que chacun de ces groupes peut connaître. En se refusant à une analyse excessivement globalisante, elle nous montre ainsi que l'Union européenne a réussi à créer des législations sociales aptes à répondre aux besoins des travailleurs avec un bas salaire travaillant dans un secteur pauvre, alors que le cadre existant n'arrive par contre pas à protéger efficacement les travailleurs de plateforme ou occasionnels et les (faux) indépendants. De la même manière, la contribution d'Eleni De Becker sur le rôle de la sécurité sociale dans le combat contre la pauvreté des travailleurs permet d'appréhender plus finement les situations où la sécurité sociale protège efficacement ou non ces derniers. Son analyse confrontant le montant des prestations de sécurité sociale aux exigences du code européen de la sécurité sociale et au seuil de risque de pauvreté met en évidence que si le montant des prestations de sécurité sociale atteint souvent les exigences du code européen de la sécurité sociale, elles ne sont pourtant pas suffisantes pour éviter la pauvreté, spécialement dans les familles où un seul adulte travaille.

4 Le bas salaire étant défini comme un salaire horaire brut inférieur ou égal aux deux tiers du salaire horaire médian national.

5 Pour une explication détaillée de la méthodologie employée et des groupes épinglés, voir L. Ratti, A. García-Muñoz et V. Vergnat, « The Challenge of Defining, Measuring, and Overcoming In-Work Poverty in Europe: An Introduction », in L. Ratti (dir.), *In-Work Poverty in Europe. Vulnerable and Under-Represented Persons in a Comparative Perspective*, Alphen aan den Rijn, Kluwer Law International, coll. Bulletin of Comparative Labour Relations, 2022, p. 1 à 36.

Le second point fort de l'ouvrage se situe selon nous dans la coexistence d'analyses juridiques techniques poussées avec des réflexions conceptuelles plus larges sur le phénomène des travailleurs pauvres et la manière dont les différents indicateurs statistiques existants arrivent ou non à l'appréhender. L'ouvrage propose ainsi des contributions théoriques qui questionnent les cadres d'analyse dominants dans la recherche en sciences sociales, mais également des analyses plus ciblées qui s'appuient sur ces réflexions conceptuelles.

Est ainsi particulièrement séduisante, la contribution de Marta Capesciotti et Roberta Paoletti qui interroge l'aveuglement sur la dimension de genre de certaines études sur le phénomène des travailleurs pauvres et des indicateurs officiels. La nécessité d'avoir travaillé au moins sept mois pour entrer dans la définition statistique européenne des travailleurs pauvres empêche par exemple de repérer toute une série de travailleurs qui connaissent la pauvreté mais dont le parcours est marqué par davantage d'intermittence, de sorte qu'ils échappent au radar des indicateurs actuels. Par ailleurs, elles démontrent que l'utilisation du revenu du ménage comme point de référence pour mesurer la pauvreté au travail empêche une bonne compréhension du phénomène des travailleuses pauvres. En effet, en tenant compte des revenus de l'ensemble du ménage sans distinguer les différences de revenus de ses membres, on invisibilise tout à fait les inégalités salariales entre les femmes et les hommes et le fait que les revenus ne sont pas distribués également entre eux. Leur contribution a le mérite de mettre la lumière sur les limites importantes des approches qui, en se voulant *gender neutral*, masquent en réalité des rapports de domination récurrents.

Enfin, la dernière partie de l'ouvrage, qui se veut plus prospective sur les chemins que pourrait emprunter à l'avenir la recherche sur la pauvreté au travail, retient également l'intérêt par les pistes convaincantes qu'elle suggère. La contribution de Paul Schoukens, Alexander Dockx et Eleni de Becker sur l'État-providence caché, démontre ainsi l'intérêt de développer en Europe des réflexions et recherches sur les montages (para)fiscaux qui, bien que les juristes de droit social s'y intéressent fort peu, peuvent participer aussi à la redistribution des richesses et à la lutte contre la pauvreté au travail. La démonstration des limites actuelles de la définition des dépenses fiscales sociales dans laquelle ne pourraient strictement entrer certains mécanismes redistributifs pourtant importants - comme des réductions de cotisations sociales - nous a semblé convaincante et il s'agissait ici de s'intéresser à des mécanismes parfois négligés dans la recherche sur les réponses sociales à apporter aux problèmes de pauvreté au travail.

La dernière contribution, signée par Luca Ratti et concluant l'ensemble de l'ouvrage, examine le rôle du droit social dans l'établissement et la perpétuation de la pauvreté au travail. Il propose plusieurs pistes d'action possibles, comme par exemple la prise en compte, dans le salaire minimum, d'une dimension familiale. Ainsi, le salaire minimum pourrait différer selon les revenus du ménage. Il ne s'agirait pas de faire peser sur l'employeur les choix familiaux de ses salariés mais bien que l'État, par des mesures socio-fiscales, parvienne à un traitement différencié des revenus selon les besoins du ménage.

En conclusion, l'ouvrage *Working, Yet Poor* se distingue par sa richesse et sa diversité, offrant une large gamme d'analyses qui reposent sur des recherches conceptuelles ou techniques solides. Les différentes contributions offrent au lecteur une compréhension nuancée des défis auxquels sont confrontés les travailleurs pauvres en Europe aujourd'hui et offrent des perspectives de recherche. En somme, *Working, Yet Poor* est un ouvrage important pour quiconque s'intéresse à la question de la précarité des travailleurs et mérite une place de choix dans toute bibliothèque spécialisée sur le sujet.



Les manuscrits soumis pour publication dans la **Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale** doivent être adressés par courrier électronique ou par voie postale avant le **1^{er} janvier** de chaque année (pour les **Études**, la **Jurisprudence Sociale Comparée**, et la **Jurisprudence Sociale Internationale**) et avant le **1^{er} mai** de chaque année pour le **Dossier Thématique**. Concernant les contributions à la rubrique **Actualités Juridiques Internationales**, elles doivent être adressées avant le **1^{er} février** (pour le premier numéro) et avant le **1^{er} septembre** (pour le troisième numéro).

Les opinions émises dans les articles n'engagent que leurs auteurs. Lorsqu'une traduction est effectuée en langue française, elle l'est sous la responsabilité du Rédacteur en chef et des membres du Comité éditorial.

Tout manuscrit est soumis, sans indication du nom de l'auteur, à deux lecteurs pour évaluation et avis de publication.

Une publication ultérieure dans une autre revue supposerait l'autorisation expresse de la Direction de la revue.



CONTACT

COMPTRASEC - UMR 5114

Mme Marie-Cécile CLÉMENT

Université de Bordeaux

16, avenue Léon Duguit - CS 50057 - 33608 PESSAC cedex FRANCE

revue.comptrasec@u-bordeaux.fr

<http://comptrasec.u-bordeaux.fr/revue-de-droit-compare-du-travail-et-de-la-securite-sociale>

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

ENVOI ET SÉLECTION DES MANUSCRITS

REMISE DES MANUSCRITS

Les propositions doivent être envoyées par courriel : revue.comptrasec@u-bordeaux.fr

L'article doit être soumis de préférence en Français. L'Anglais et l'Espagnol sont également admis.

Les textes devront comporter (notes de bas de pages et espaces compris) :

- **40 000 caractères maximum** - pour les « Études » (n°1) et « Dossier Thématique » (n°3) ;
- **25 000 caractères** - pour la « Jurisprudence Sociale Comparée » et la « Jurisprudence Sociale Internationale » (n°2) ;
- **15 000 caractères** - pour les « Actualités Juridiques Internationales » (n°1 et n°3), « Actualités des organisations internationales » (n°2) et « Chroniques bibliographiques » (n°2).

Tous les manuscrits doivent :

- avoir un titre ;
- préciser le rattachement institutionnel de l'auteur, ses adresses postale et électronique.

Tous les manuscrits (sauf les actualités et chroniques bibliographiques) doivent également être accompagnés des éléments suivants :

- Un résumé d'environ 500 caractères en français et en anglais, ainsi que des mots-clés dans chaque langue (environ 5) permettant d'identifier le contenu de l'article.
- Les champs de recherche de l'auteur.
- Deux références bibliographiques de l'auteur (au choix).
- Les Actualités Juridiques Internationales doivent impérativement se concentrer sur un unique sujet, législatif ou jurisprudentiel.

POLITIQUE D'ÉVALUATION : ÉVALUATION EN DOUBLE AVEUGLE

Les textes soumis à la Revue font l'objet d'une double évaluation aveugle menée par des experts indépendants.

- Dans un premier temps, les propositions d'articles sont évaluées par le Comité éditorial qui juge de la recevabilité du manuscrit.
- En cas d'acceptation, le manuscrit est soumis à l'évaluation de deux évaluateurs externes.
- Lors du retour d'évaluation, des recommandations de modifications, mineures ou majeures, peuvent être formulées à l'auteur.
- **Toutes les demandes de modifications majeures impliquent une deuxième ronde d'évaluation par les pairs.**
- Sur la base des évaluations, le Comité éditorial de la Revue prend la décision de publier ou non les manuscrits soumis.

Les opinions émises dans les articles n'engagent que leurs auteurs.

Lorsqu'une traduction est effectuée en langue française, elle l'est sous la responsabilité du Rédacteur en Chef et des membres du Comité éditorial, et soumise à la validation de l'auteur.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

(ÉDITEURS, REVUES, OUVRAGES)

AuR = Arbeit und Recht (Germany)
AJLL = Australian Journal of Labour Law (Australia)
AJP/PJA = Aktuelle juristische Praxis - Pratique juridique Actuelle (Suisse)
BCLR = Bulletin of Comparative Labour Relations (Belgium)
CLELJ = Canadian Labour & Employment Law Journal (Canada)
CLLPJ = Comparative Labor Law & Policy Journal (United States)
DRL = Derecho de las Relaciones Laborales (Spain)
DLM = Diritti Lavori Mercati (Italy)
E&E = Employees & Employers: Labour Law & Social Security Review (Slovenia)
EuZA = Europäische Zeitschrift für Arbeitsrecht (Germany)
ELLJ = European Labour Law Journal (Belgium)
DLRI = Giornale di Diritto del Lavoro e delle Relazioni Industriali (Italy)
ILJ = Industrial Law Journal (UK)
IJCLLIR = Giornale di Diritto del Lavoro e delle Relazioni Industriali (Italy)
ILR = International Labour Review (ILO)
JLR = Japan Labor Review (Japan)
JCP = Juris-Classeur Périodique (France)
LD = Lavoro e Diritto (Italy)
RIT = Revue Internationale de Travail
PMJK = Pécsi Munkajogi Közlemények (Pecs Labour Law Journal) (Hungary)
RL = Relaciones Laborales (Spain)
RDS = Revista de Derecho Social (Spain)
RDCTSS = Revue de Droit Comparé du Travail et de la Sécurité Sociale (France)
RDT = Revue de Droit du Travail (France)
RGL = Rivista Giuridica del Lavoro e della Previdenza Sociale (Italy)
TL = Temas Laborales (Spain)
ZIAS = Zeitschrift für ausländisches und Internationales Arbeits und Sozialrecht (Germany)

ABONNEMENTS ET TARIFS

SUBSCRIPTIONS AND RATES

SUSCRIPCIONES Y PRECIOS

TARIFS 2024

REVUE DE DROIT COMPARÉ
DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

(PAPIER) ISSN 2117-4350
(E-JOURNAL) ISSN 2262-9815

COMPTRASEC
UMR 5114

Mme Marie-Cécile Clément
UNIVERSITÉ DE BORDEAUX
Avenue Léon Duguit - 33608 PESSAC cedex
FRANCE

PAR AN

3 NUMÉROS PAPIERS (FRANÇAIS)
1 NUMÉRO ÉLECTRONIQUE (ANGLAIS)

Email : revue.comptrasec@u-bordeaux.fr

		Prix/Price/Precio
Abonnement Annuel Annual Subscription Suscripción anual	Revue papier / Print Journal / Revista Impresa (3 numéros en français / 3 issues in french / 3 números en francés)	105 €
	Revue électronique / E-journal/ Revista Electrónica (1 numéro en anglais / 1 issue in english / 1 número en inglés)	70 €
	Pack Revues papier et électronique / Printed copies & E-journal / Revistas impresa y electrónica (3 numéros en français & 1 numéro en anglais / 3 issues in french & 1 in english / 3 números en francés & 1 en inglés)	145 €
Prix à l'unité Unit Price Precio unitario	Revue Papier / Print Journal / Revista Impresa	40 €
	Revue électronique / E-Journal / Revista Electrónica	70 €
	Article / Journal article / Artículo	6 €
<i>Frais de port compris / Postal charges included / Gastos de envío incluidos</i>		
TVA VAT IVA	2,10% France / 1,05% Outre-mer & Corse / 0% UE & hors UE	

MODE DE RÈGLEMENT / MODE DE PAYMENT / FORMA DE PAGO

PAIEMENT EN LIGNE / ONLINE PAYMENT / PAGO EN LINEA

(Carte de crédit - Credit card - Tarjeta de credito) <http://comptrasec.u-bordeaux.fr/revue/abonnement>

BON DE COMMANDE / PURCHASE ORDER / ORDEN DE COMPRA

à / to / a : revue.comptrasec@u-bordeaux.fr

NB : Le paiement en ligne est à privilégier. En cas de difficulté, veuillez nous contacter à
Online payment is preferred. If you have any difficulty, please contact us at
El pago en linea se prefiere. Si tiene alguna dificultad, contáctenos a

revue.comptrasec@u-bordeaux.fr

Achévé d'imprimer en avril 2024
sur les presses de l'imprimerie Aquiprint
Dépôt légal 2^e trimestre 2024
Imprimé en France

REVUE

2024/2

DE DROIT COMPARÉ
DU TRAVAIL
ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale est publiée par le COMPTRASEC, UMR 5114 CNRS de l'Université de Bordeaux depuis 1981. Elle est diffusée quatre fois par an dans le but de contribuer au développement des analyses et des échanges sur le droit du travail et de la sécurité sociale à travers le monde. La Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale est membre de l'International Association of Labour Law Journals (IALLJ), réseau international d'échange d'idées et de publications en droit du travail et de la sécurité sociale.

Pour toute correspondance ou proposition de contribution écrire à :

Marie-Cécile CLÉMENT

COMPTRASEC - UMR CNRS 5114 - Université de Bordeaux
16, avenue Léon Duguit - CS 50057 - F 33608 PESSAC cedex

E-mail : revue.comptrasec@u-bordeaux.fr

<http://comptrasec.u-bordeaux.fr>

Les opinions émises dans les articles n'engagent que leurs auteurs. Lorsqu'une traduction est effectuée en langue française, elle l'est sous la responsabilité du rédacteur en chef et des membres du Comité éditorial.

Tout manuscrit est soumis, sans indication du nom de l'auteur, à deux lecteurs pour évaluation et avis avant publication.

NUMÉRO PRÉCÉDENT

2024/1

ÉTUDES

JESEONG PARK & OHSEONG KWON - UN DROIT DU TRAVAIL POUR TOUS : DÉBAT SUR L'AVENIR DU DROIT DU TRAVAIL EN CORÉE DU SUD

LORENA POBLETE - LA CONVENTION N°189 DE L'OIT, CATALYSEUR DU MOUVEMENT POUR LES DROITS DES TRAVAILLEUSES DOMESTIQUES EN AMÉRIQUE LATINE

MARTIN DUMAS - LES ZONES DE L'OBLIGATION ET DU DEVOIR À LA LUMIÈRE D'UNE CRITIQUE RÉALISTE DU DROIT DU TRAVAIL

EMANUELE DAGNINO - LA NOUVELLE LÉGISLATION ITALIENNE SUR LES TROUBLES SPÉCIFIQUES DES APPRENTISSAGES (TSA) : LE DROIT DU TRAVAIL AU-DELÀ DU HANDICAP

MAHAMMED NASR-EDDINE KORICHE - LE CHOIX DES DROITS FONDAMENTAUX EN DROIT ALGÉRIEN DU TRAVAIL

ILYAS SAÏD WAIS - L'EFFECTIVITÉ DU DROIT DU TRAVAIL DJIBOUTIEN

ANNA MARIA BATTISTI & MARCELLO D'APONTE - L'INFLUENCE DE LA LÉGISLATION FRANÇAISE SUR LA RÉGLEMENTATION DES DÉLOCALISATIONS EN ITALIE

BENJAMIN DABOSVILLE - LES INSTITUTIONS D'APPUI À LA NÉGOCIATION SALARIALE : LES ENSEIGNEMENTS DES CAS NORVÉGIE ET SUÉDOIS

LIVIA MUELLER - LA CONVENTION N°190 DE L'OIT, UN VÉRITABLE TOURNANT OU UNE « GOUTTE D'EAU DANS L'OCÉAN » ? ANALYSE COMPARÉE AFRIQUE DU SUD/ROYAUME-UNI

LUCA RATTI - LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DES TRAVAILLEURS ENTRE DROITS NATIONAUX ET DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE

ACTUALITÉS JURIDIQUES INTERNATIONALES

AFRIQUES : ALGÉRIE / ISRAËL

AMÉRIQUES : ARGENTINE / BRÉSIL / CANADA / CHILI / MEXIQUE / PÉROU / URUGUAY

ASIE-OCÉANIE : JAPON

EUROPE : ALLEMAGNE / BULGARIE / FÉDÉRATION DE RUSSIE / FRANCE / IRLANDE / ITALIE / PAYS-BAS / RÉPUBLIQUE DE SERBIE / ROYAUME-UNI / SUÈDE / SUISSE / TURQUIE

À PARAÎTRE

2024/3

CHRONIQUE INTRODUCTIVE

DIRIGÉE PAR ALAIN SUPIOT

AUTOUR DE L'OUVRAGE *REPENSER LE STATUT DU TRAVAIL*.

UNE CONTRIBUTION AFRICAINE, DE OUSMANE O. SIDIBÉ (PARIS/DAKAR, ÉDITIONS DE L'ATELIER, 2023)

DOSSIER THÉMATIQUE

L'EMPLOI DES JEUNES EN AFRIQUE

COORDINATION PAR NOURI MZID ET

MOHAMED BACHIR NIANG

ACTUALITÉS JURIDIQUES INTERNATIONALES

REVUE

DE DROIT COMPARÉ

DU TRAVAIL

ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

REVUE DE DROIT COMPARÉ DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

4 numéros par an
~3 éditions papier (en français)
~1 édition électronique (en anglais)

2024/1

Études

Actualités Juridiques Internationales

2024/2

Jurisprudence Sociale Comparée
Jurisprudence Sociale Internationale
Commentaire
Actualités des organisations internationales
Littérature de droit comparé
Chronique bibliographique

2024/3

Dossier thématique

Actualités Juridiques Internationales

2024/4

Studies

Thematic Chapter

Comparative Labour Case Law

International Legal News

Pour plus d'informations

<http://comptrasec.u-bordeaux.fr/revue-de-droit-compare-du-travail-et-de-la-securite-sociale>

Contact

revue.comptrasec@u-bordeaux.fr



COMPTRASEC | Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale / université de BORDEAUX

40 euros
ISSN 2117-4350